

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 Février à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Samuel PAYEN, Maire.

Présents : MM. PAYEN Samuel, FOURMENT Fabrice, ROUVILLE Sébastien, PLOMMET Alexandre, GÉRARD Jean-Louis, LACOMBE Jean-Michel, LHOMME MOREL Hélène, HOC Dominique, LÉLOUARD-TRÉZEL Évy, LECONTE Frédéric, GORZKOWSKI Chantal

Absents excusés : Mr Bruno Pouchain, Mme Marie-Anne Desjardins, Mr Sylvain Gérard, Mr Bastien Mullot

Mr POCHAIN donne pouvoir à Mr PAYEN, Mr GERARD Sylvain donne pouvoir à Mr GERARD Jean-Louis

LÉLOUARD-TRÉZEL Évy a été nommé secrétaire de séance.

Le compte Rendu du 07 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

➤ **Travaux Rougemaison et Rue d'Auchy**

Pour les travaux de Rougemaison et rue d'Auchy, le conseil a invité 3 intervenants, Mr VanderHagen Mr Boule de l'entreprise EVIA et Mme Maillet de ADTO afin qu'ils puissent expliquer au conseil les différentes étapes des travaux de voirie, de l'appel d'offre jusqu'à la livraison du chantier.

Ils répondent ensuite aux questions des conseillers.

➤ **Délibération compte fête et cérémonie :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'imputer sur ce compte :

Tout ce qui se rapporte aux manifestations.

QUESTIONS DIVERSES :

1) **Tonte de la commune :**

M Le Maire présente deux devis de prestataires pour les tontes dans la commune. Le conseil choisit de faire confiance à l'entreprise Paysage Picards pour une prestation comportant 8 tontes par an pour une somme de 14 800€ TTC soit 12 400€ HT.

2) **Devis :**

Mr Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est dans l'attente de différents devis :

- celui pour un élagage dans les chemins et tour de ville avec une épareuse,
- un deuxième pour une échelle trois pans de 10m demandée par l'agent communal,
- un troisième pour le remplacement de la porte du local de l'agent communal se situant dans la cour de la mairie.

Ces derniers seront présentés lors de la prochaine réunion de conseil.

3) Création d'un poste d'agent communal :

Comme les travaux de tonte, d'entretien des haies et des chemins communaux seront réalisés par une entreprise le conseil municipal décide de ne pas créer de poste d'agent communal. Le Conseil Municipal fera le point ultérieurement si nécessaire.

4) Ronde des Sapins :

Mr Le Maire informe le conseil de la 3e place obtenue par la commune au concours de « la ronde des sapins » organisé par l'association des commerçants de Crèvecœur-le-Grand.

5) City stade :

Etant donné que la réglementation impose une distance de 100 mètres des habitations pour implanter un city stade, de ce fait, Mr Le Maire a fait établir un devis pour installer sur le terrain de football des buts et des jeux pour les enfants. Une décision sera prise ultérieurement.

- 6) Mr Plommet demande l'autorisation au Conseil Municipal d'utiliser le terrain de rugby afin d'organiser des entraînements techniques des jeunes dont il a la charge au club de football de Verderel. Il précise qu'il n'y aura pas besoin des vestiaires.
Le Conseil Municipal lui donne son autorisation.

- 7) Il a été évoqué l'absence d'éclairage dans l'église et à l'extérieur des devis seront demandés pour réaliser ces travaux.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h30.

Le Maire
Samuel PAYEN